

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé en date du 23 mai 2019 d'agréer la société de gestion suivante :

SMART CAPITAL

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Résidence Dar El Khir, Les Berges du lac II, 1053 Tunis, Tunisie.

Capital Social : 5 000 000 dinars divisé en 500 actions de 10 dinars chacune.